



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/236/Add.1
6 mars 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 149 de l'ordre du jour

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE
DU JOUR DE LA QUARANTE-SIXIEME SESSION

FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

Additif

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. MESURES INITIALES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES POUR LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES	5 - 6	4
III. PREVISIONS DE DEPENSES RELATIVES A LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS POUR LA PERIODE PREALABLE A LA MISE EN OEUVRE, A COMPTER DU 12 JANVIER 1992	7 - 13	4
A. Plan opérationnel	12	5
B. Principes généraux	13	7
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14	8
V. ADMINISTRATION FINANCIERE DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES	15	8
VI. OBSERVATIONS	16 - 17	8
VII. MESURES QUE DEVRAIT PRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION	18	9

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

	<u>Page</u>
I. Prévisions de dépenses concernant la Force de protection des Nations Unies	10
II. Prévisions de dépenses concernant les officiers de liaison, du détachement précurseur et la période de 12 mois commençant le 15 avril 1992	13
III. Prévisions de dépenses de la mission de liaison militaire - données complémentaires	17
IV. Prévisions de dépenses du détachement précurseur - données complémentaires	24
V. Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies - données supplémentaires	27
VI. Tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil	42
VII. Dépenses de personnel civil et dépenses connexes à prévoir pour la Force de protection des Nations Unies	43
VIII. Force de protection des Nations Unies Dotation en véhicules proposée	45
IX. Récapitulation du matériel de communication nécessaire	46

I. INTRODUCTION

1. A la suite de la signature de l'Accord de mise en oeuvre à Sarajevo (Yougoslavie), le 2 janvier 1992, concernant les modalités d'application du cessez-le-feu inconditionnel conclu par les trois parties yougoslaves à Genève le 23 novembre 1991, le Secrétaire général, dans un rapport au Conseil de sécurité en date du 5 janvier 1992 1/, a indiqué qu'il envisageait d'envoyer immédiatement en Yougoslavie un groupe allant jusqu'à 50 officiers de liaison pour promouvoir le maintien du cessez-le-feu. Ces officiers devaient être détachés des opérations de maintien de la paix existantes et envoyés sur la base de l'hypothèse a) que le cessez-le-feu s'établirait rapidement, b) que les autres conditions nécessaires au déploiement d'une force de maintien de la paix seraient remplies, et c) que le groupe de liaison militaire serait alors remplacé par une opération plus vaste. Par la résolution 727 (1992) du 8 janvier 1992, le Conseil de sécurité a approuvé ce que le Secrétaire général envisageait de faire.

2. Les officiers de liaison étaient déployés afin a) d'utiliser leurs bons offices pour promouvoir le maintien du cessez-le-feu, b) de faciliter les communications entre les deux parties, et c) d'aider celles-ci à déterminer, sur la base des dispositions de l'Accord de Sarajevo, les mesures qui pourraient être prises pour éviter les violations du cessez-le-feu ou restaurer le statu quo après de telles violations. Ils devaient être attachés au quartier général de l'armée croate à Zagreb, au quartier général de l'Armée nationale yougoslave (JNA) à Belgrade, ainsi qu'aux quartiers généraux de zone de l'armée croate et au quartier général du corps d'armée de la JNA.

3. Dans un nouveau rapport au Conseil de sécurité en date du 4 février 1992 2/, le Secrétaire général a informé le Conseil que la situation ne lui permettait pas de recommander pour l'instant le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Il a toutefois proposé que les effectifs autorisés des officiers de liaison soient augmentés de 25 personnes pour atteindre au total 75 officiers, qui continueraient d'être détachés des opérations de maintien de la paix existantes. Par la résolution 740 (1992) du 7 février 1992, le Conseil a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à porter à 75 officiers au total l'effectif autorisé de la mission de liaison militaire.

4. Dans un rapport ultérieur au Conseil de sécurité en date du 15 février 1992 3/, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil établisse la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Yougoslavie pour une période de 12 mois dans un premier temps, étant entendu que son mandat pourrait être prorogé si nécessaire au cas où un règlement négocié ne serait pas intervenu. Il a également indiqué qu'une nouvelle explosion de violence pourrait se produire en Yougoslavie si le déploiement d'une force des Nations Unies était retardé. Cette recommandation était fondée sur l'hypothèse que les parties yougoslaves étaient prêtes à s'attaquer sérieusement à la tâche difficile consistant à négocier un règlement d'ensemble au sein de la Conférence sur la Yougoslavie organisée par la Communauté européenne. Par la résolution 743 (1992) du 21 février 1992, le

Conseil de sécurité a décidé d'établir la FORPRONU pour une première période de 12 mois. A cet égard, un détachement précurseur devait être envoyé pour formuler un plan de mise en oeuvre et un budget révisé, ces deux documents devant permettre d'obtenir des parties yougoslaves une contribution maximum qui réduirait le coût de la Force et de garantir à tous autres égards l'opération la plus efficace et la plus efficiente possible. Ces documents doivent être soumis ensemble à l'approbation du Conseil avant le déploiement intégral de la Force.

II. MESURES INITIALES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES POUR LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

5. Afin de pouvoir envoyer immédiatement, comme l'a approuvé le Conseil de sécurité dans sa résolution 727 (1992), un groupe d'officiers de liaison comprenant jusqu'à 50 militaires pour promouvoir le maintien du cessez-le-feu, le Secrétaire général a donné l'autorisation d'engager des dépenses allant jusqu'à 1 million de dollars, en vertu du paragraphe 1 a) de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, conformément auquel le Secrétaire général est autorisé à contracter des engagements à concurrence de 3 millions de dollars pour chacune des deux années de l'exercice biennal.

6. Le Secrétaire général a par la suite sollicité l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires afin d'engager des dépenses ne dépassant pas 10 millions de dollars, y compris le montant de 1 million de dollars qu'il avait précédemment autorisé conformément à la résolution 46/187 de l'Assemblée générale, afin de répondre aux besoins de la mission de liaison militaire; ces dépenses s'établissent comme suit : 2 036 000 dollars pour la période allant du 12 janvier au 11 février 1992, 1 904 000 dollars pour la période allant du 12 février au 11 mars 1992, et le solde de 6 060 000 dollars pour la période postérieure au 11 mars 1992 à raison de 881 000 dollars par mois au maximum, si le Conseil de sécurité décidait que la mission devrait se poursuivre.

III. PREVISIONS DE DEPENSES RELATIVES A LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS POUR LA PERIODE PREALABLE A LA MISE EN OEUVRE, A COMPTER DU 12 JANVIER 1992

7. Le Secrétaire général estime le coût total de la FORPRONU à un montant brut de 620 676 000 dollars (soit un montant net de 616 280 000 dollars) pour la période allant du 12 janvier 1992 au 14 avril 1993, comme il est indiqué à l'annexe I. Ces prévisions de dépenses concernent les éléments suivants :

a) Officiers de liaison

8. Les dépenses relatives aux officiers de liaison pour la période allant du 12 janvier au 14 avril 1992 inclus sont estimées à un montant brut de 4 821 000 dollars (soit un montant net de 4 742 000 dollars). Elles concernent les moyens de transport et de communication ainsi que le matériel divers utilisés par la Force.

b) Détachement précurseur

9. Les prévisions de dépenses relatives au détachement précurseur pour la période allant du 1er mars au 14 avril 1992 s'élèvent à un montant brut de 4 587 000 dollars (soit un montant net de 4 511 000 dollars).

c) Période de 12 mois

10. Le coût de la FORPRONU pour la période de 12 mois allant du 15 avril 1992 au 14 avril 1993 est estimé à un montant brut de 611 268 000 dollars (soit un montant net de 607 027 000 dollars).

11. La ventilation des prévisions de dépenses séparées figure à l'annexe II du présent rapport. Des informations complémentaires à cet égard sont données à l'annexe III pour les officiers de liaison, à l'annexe IV pour le détachement précurseur et à l'annexe V pour la période ultérieure de 12 mois. Le tableau d'effectifs proposé figure à l'annexe VI. Certains facteurs qui influent sur ces prévisions de dépenses sont énoncés ci-après.

A. Plan opérationnel

12. Le plan opérationnel de la FORPRONU est le suivant :

a) Le quartier général de la Force sera situé à Sarajevo et des antennes seront mises en place à Belgrade et à Zagreb;

b) La base logistique sera située à Banja Luka;

c) La Force sera déployée en Croatie dans trois zones protégées par les Nations Unies, qui seront démilitarisées et dans lesquelles toutes les forces armées seront retirées ou dissoutes. Ces zones protégées, aux fins de l'opération des Nations Unies, seront divisées en quatre secteurs : le secteur E (Slavonie orientale, qui comprend les régions appelées Baranja et Srem ouest), le secteur N (partie septentrionale de la zone protégée de la Krajina), le secteur S (partie méridionale de la zone protégée de la Krajina) et le secteur W (Slavonie occidentale). La délimitation exacte des zones protégées par les Nations Unies sera arrêtée par un détachement précurseur de la Force des Nations Unies, après consultation des dirigeants locaux;

d) Douze bataillons d'infanterie seront déployés dans l'ensemble des zones protégées afin d'assurer que celles-ci restent démilitarisées. Le rôle des contingents des Nations Unies consistera à veiller à ce que les zones demeurent démilitarisées et à ce que toutes les personnes qui y résident soient protégées du risque d'une attaque armée. Les unités d'infanterie seront dotées d'armes légères, mais feront appel à des véhicules blindés de transport de troupes et à des hélicoptères. Elles contrôleront l'accès aux zones protégées en créant des postes de contrôle sur toutes les routes et les principales voies d'accès à ces routes, ainsi qu'aux points de jonction importants. A ces postes de contrôle, elles stopperont et, le cas échéant, fouilleront les véhicules et les particuliers pour s'assurer qu'aucune

formation militaire ni aucun groupe armé ne pénètre dans les zones protégées et que n'y soient pas acheminés des armes, des munitions, des explosifs ou autre matériel militaire. Elles procéderont à l'intérieur des zones protégées à de nombreuses patrouilles à pied, au moyen de véhicules et par hélicoptère. Elles seront également chargées d'enquêter sur toutes plaintes qui leur seront adressées concernant des violations du statut démilitarisé des zones protégées. Toute violation confirmée sera examinée avec la partie ayant commis l'infraction et sera, en cas de besoin, notifiée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité. Au cas où des tensions graves surviendraient entre diverses nationalités dans une zone protégée, la FORPRONU s'interposerait entre les deux parties afin d'empêcher des hostilités;

a) Un groupe de 100 observateurs militaires non armés sera déployé au départ dans les zones protégées afin d'en vérifier la démilitarisation. Dès que celle-ci aura été achevée, les observateurs seront transférés dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine attenantes à la Croatie, où ils seront chargés a) de procéder à de nombreuses patrouilles, b) d'assurer la liaison avec les autorités locales, c) de prévenir le commandant de la Force au cas où des tensions entre communautés menaceraient de troubler la paix et la tranquillité instaurées par la Force dans les zones protégées, d) d'aider à résoudre les difficultés locales, et e) de mener des enquêtes sur les allégations de tension ou d'agression entre communautés. Les emplacements exacts à partir desquels opéreront les observateurs militaires seront arrêtés par le détachement précurseur de la FORPRONU après consultation des autorités locales. Un petit détachement d'observateurs militaires sera mis en place à Dubrovnik;

f) Un groupe de 528 contrôleurs de la police civile non armés sera commandé par un commissaire de police, désigné par le Secrétaire général, qui fera rapport au commandant de la Force par l'intermédiaire du Directeur des affaires civiles. Ces contrôleurs seront déployés dans l'ensemble des zones protégées. Ils seront chargés de veiller à ce que les forces de police locales s'acquittent de leur tâche sans discrimination vis-à-vis d'une nationalité quelconque et dans le respect intégral des droits de l'homme de tous les résidents. Ils ne seront pas responsables du maintien de l'ordre mais superviseront étroitement les activités des forces de police locales. A cette fin, ils partageront les locaux du siège de la police dans chaque région et opstina (communauté) et accompagneront les agents de police locaux dans leurs patrouilles et dans l'accomplissement de leurs autres tâches. Ils seront chargés d'enquêter sur les plaintes faisant état de discrimination ou d'autres violations des droits de l'homme et rendront compte au Commandant de la Force de tout cas confirmé à cet égard. Afin d'accomplir leurs tâches, ils devront avoir librement et immédiatement accès à tous les locaux et installations des forces de police locales ou placés sur leur contrôle;

g) Un effectif total de 2 740 militaires chargés de la logistique et de l'appui sera nécessaire. Ce personnel sera déployé à partir des bataillons et unités suivantes : quartier général (140), compagnie du quartier général (100), unité de contrôle des mouvements (100), bataillon logistique (1 200), bataillon des transmissions (300), bataillon du génie (350), bataillon de construction (300) et unité médicale (250);

h) Le personnel civil sera composé de 270 fonctionnaires internationaux et de 272 agents recrutés localement et s'acquittera de toute une gamme de fonctions politiques, juridiques, administratives, d'information et d'appui.

B. Principes généraux

13. Les principes généraux qui ont présidé à l'élaboration du plan étaient les suivants :

a) La Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie sera une opération provisoire menée pour créer les conditions de paix et de sécurité qu'exige la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave. Elle ne préjugera en rien l'issue du processus politique; elle aura au contraire pour but de mettre fin aux combats et de créer les conditions favorables à des négociations politiques;

b) La Force restera présente en Yougoslavie jusqu'à ce qu'intervienne un règlement politique d'ensemble de la crise yougoslave, étant entendu que des progrès rapides devront être accomplis à la Conférence sur la Yougoslavie. Le Secrétaire général présentera régulièrement - en principe tous les six mois - des rapports au Conseil de sécurité. Il y fera figurer ses recommandations sur la prorogation du mandat de l'opération;

c) Toutes les parties yougoslaves concernées par le conflit fourniront l'aide et la coopération nécessaires pour que l'opération puisse se dérouler comme prévu;

d) Tous les membres de la FORPRONU seront placés sous le commandement opérationnel du Secrétaire général et il leur sera interdit de recevoir des ordres opérationnels des autorités nationales. Il leur incombera de se montrer absolument impartiaux vis-à-vis des diverses parties au conflit. Ceux d'entre eux qui sont armés auront pour consigne permanente de recourir le moins possible à la force et de ne le faire en principe qu'en état de légitime défense;

e) Le plan de déploiement de la FORPRONU repose sur deux éléments centraux : a) le retrait complet de Croatie de l'Armée nationale yougoslave (JNA) et la démilitarisation des zones protégées par les Nations Unies; b) le maintien en place à titre intérimaire des autorités et polices locales existantes, sous la supervision des Nations Unies, en attendant un règlement politique global de la crise yougoslave;

f) La Force protégera la population locale et veillera à sa sécurité pendant et après la démilitarisation des zones protégées par les Nations Unies;

g) La Force aidera, selon qu'il conviendra, les organismes humanitaires des Nations Unies à veiller à ce que les personnes déplacées qui le souhaitent regagnent leur foyer dans les zones protégées. Les contrôleurs de la police des Nations Unies auront à jouer un rôle particulièrement important à cet égard.

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

14. Le Secrétaire général lance ici même un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent, à titre volontaire, des avances afin de couvrir les dépenses initiales de la FORPRONU en attendant que l'Assemblée générale prenne officiellement des mesures à cet égard. Il lance également un appel à tous les gouvernements pour qu'ils envisagent d'apporter des contributions volontaires à l'appui de la mise en place et du fonctionnement continu de la FORPRONU. Aucune contribution volontaire n'a été reçue pour le moment. Les contributions offertes jusqu'ici par le Gouvernement hôte sont décrites aux paragraphes 11 et 12 de l'annexe V.

V. ADMINISTRATION FINANCIERE DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

15. Le Secrétaire général recommande la création d'un compte spécial pour la FORPRONU, en vertu de l'article 6.6 du Règlement financier de l'Organisation, afin de comptabiliser les recettes obtenues et les dépenses engagées en ce qui concerne la mission. Les comptes financiers seront tenus pendant la durée du mandat approuvé. Au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la FORPRONU, l'Assemblée générale pourrait proposer des dispositions supplémentaires appropriées en matière de comptabilité.

VI. OBSERVATIONS

16. Comme il est noté au paragraphe 4 plus haut, le Conseil de sécurité, en adoptant sa résolution 743 (1992), a prié le Secrétaire général "de déployer immédiatement les éléments de la Force qui peuvent aider à formuler un plan de mise en oeuvre permettant le déploiement intégral de la Force le plus tôt possible et devant être soumis à l'approbation du Conseil, ainsi qu'un budget, ces deux documents devant permettre d'obtenir des parties yougoslaves une contribution maximum qui réduirait le coût de la Force et de garantir à tous autres égards l'opération la plus efficace et la plus efficiente possible".

17. Afin de couvrir ces dépenses, le présent rapport relatif au financement énonce les besoins de la FORPRONU d'après les informations actuellement disponibles et suivant les principes exposés au paragraphe 13 ci-dessus. Le Secrétaire général envisage donc de présenter au Conseil de sécurité, le plus tôt possible, le rapport demandé dans la résolution 743 (1992) du Conseil, y compris toute information complémentaire qu'il voudrait porter à l'attention du Conseil à la lumière de l'expérience acquise à ce moment-là par la FORPRONU. Des prévisions de dépenses révisées seraient établies et présentées à l'Assemblée générale sur la base du rapport et des mesures adoptés par le Conseil.

VII. MESURES QUE DEVRAIT PRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

18. En attendant la présentation du rapport du Secrétaire général conformément au paragraphe 4 de la résolution 743 (1992) du Conseil de sécurité, les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour le moment à l'égard du financement passé et futur de la FORPRONU, y compris le montant de 10 millions de dollars autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sont les suivantes :

a) Prendre acte du projet de budget proposé par le Secrétaire général pour la FORPRONU, y compris les dépenses préalables à la mise en oeuvre pour la période commençant le 12 janvier 1992, tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport;

b) Assurer l'ouverture et la répartition des crédits nécessaires pour couvrir la moitié du montant indiqué dans le projet de budget tel qu'il est présenté à l'annexe I du présent rapport, portant sur les dépenses relatives à la FORPRONU, y compris celles qui concernent les officiers de liaison et le détachement précurseur.

Notes

1/ S/23363.

2/ S/23513.

3/ S/23592.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses concernant la Force de protection
des Nations UniesEtat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1. Dépenses afférentes au personnel militairea) Observateurs militaires

Indemnité de subsistance en mission	5 669
Frais de voyage	340
Indemnité d'habillement	20
	<hr/>
Total partiel	6 029

b) Officiers de liaison

Indemnité de subsistance en mission	1 050
Frais de voyage	402
	<hr/>
Total partiel	1 452

c) Contingents militaires

Remboursement aux taux standard des coûts afférents aux contingents	161 987
Bien-être et loisirs	3 087
Rations	12 216
Indemnité journalière versée aux membres des contingents	5 753
Indemnité de subsistance en mission	2 794
Frais de voyage	19 620
	<hr/>
Total partiel	225 457

d) Autres coûts afférents aux contingents

Indemnité en cas de décès ou d'invalidité	4 075
Matériel appartenant aux contingents	34 200
	<hr/>
Total partiel	38 275

2. Contrôleurs de la police civile

Indemnité de subsistance en mission	28 459
Frais de voyage	1 795
Indemnité d'habillement	106
	<hr/>
Total partiel	30 360

/...

3. Dépenses afférentes au personnel civil

Traitement du personnel recruté sur le plan international	11 597
Traitement du personnel recruté sur le plan local	3 994
Dépenses communes de personnel	6 862
Indemnité de subsistance en mission	14 862
Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission	1 626
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	318
	<hr/>
Total partiel	39 259

4. Location et entretien de locaux

Location de locaux	1 284
Rénovation de locaux	21 000
Matériaux de construction	2 400
Eclairage, chauffage, énergie et eau	900
Bâtiments préfabriqués	96 470
	<hr/>
Total partiel	122 054

5. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

Frais de location de base	45 311
Carburant avion	3 190
	<hr/>
Total partiel	48 501

b) Avions

Frais de location de base	10 507
Carburant avion	3 010
	<hr/>
Total partiel	13 517

c) Indemnité de subsistance des équipages 7 939

d) Manutention au sol 360

6. Transports

Acquisition de véhicules	5 022
Location de véhicules	2 800
Réparations et entretien	5 234
Pièces détachées pour véhicules	21
Carburants, huiles et lubrifiants	11 247
Assurances des véhicules	2 352
Matériel d'entretien	160
	<hr/>
Total partiel	26 836

7. Communications

Matériel de transmissions	3 380
Pièces de rechange et fournitures pour le matériel de transmissions	562
Matériel d'essai et d'entretien	437
Communications par les réseaux commerciaux	1 015
Total partiel	5 394

8. Matériel divers

Pièces détachées et réparations	420
Mobilier de bureau	1 128
Matériel de bureau	294
Matériel informatique	995
Matériel pour logements	300
Matériel médical et dentaire	300
Groupes électrogènes	440
Matériel d'observation	150
Matériel défensif de campagne	560
Citernes pour l'eau et les carburants	230
Autre matériel	404
Total partiel	5 221

9. Fournitures et services

Services de vérification des comptes	50
Dépenses de représentation	20
Services contractuels	5 449
Services d'information	118
Services divers	492
Fournitures diverses	3 015
Uniformes et habillement	1 202
Munitions pour matériel défensif de campagne	1 600
Total partiel	11 946

10. Fret et camionnage

30 043

11. Système intégré de gestion

300

12. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

3 337

13. Contributions du personnel

4 396

Total, lignes 1 à 13

620 676

14. Recettes provenant des contributions du personnel

(4 396)

Total net

616 280

/...

ANNEXE II

Prévisions de dépenses concernant les officiers de liaison,
 du détachement précurseur et la période de 12 mois commençant
 le 15 avril 1992

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Du 12/1/92</u> <u>au 14/4/92</u>	<u>Du 1/3/92</u> <u>au 14/4/92</u>	<u>Du 15/4/92</u> <u>au 14/4/93</u>
1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance en mission		115	5 554
Frais de voyage		25	315
Indemnité d'habillement			20
Total partiel	0	140	5 889
b) <u>Officiers de liaison</u>			
Indemnité de subsistance en mission	1 050		
Frais de voyage	402		
Total partiel	1 452		
c) <u>Contingents militaires</u>			
Remboursement aux taux standard des coûts afférents aux contingents			161 987
Bien-être et loisirs			3 087
Rations			32 216
Indemnité journalière versée aux membres des contingents			5 753
Indemnité de subsistance en mission		2 794	
Frais de voyage		620	19 000
Total partiel	0	3 414	222 043
d) <u>Autres coûts afférents aux contingents</u>			
Indemnité en cas de décès ou d'invalidité	75		4 000
Matériel appartenant aux contingents			34 200
Total partiel	75	0	38 200

/...

	<u>Du 12/1/92</u> <u>au 14/4/92</u>	<u>Du 1/3/92</u> <u>au 14/4/92</u>	<u>Du 15/4/92</u> <u>au 14/4/93</u>
2. <u>Contrôleurs de la police civile</u>			
Indemnité de subsistance en mission		147	28 312
Frais de voyage		32	1 763
Indemnité d'habillement			106
	-----	-----	-----
Total partiel	0	179	30 181
3. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>			
Traitement du personnel recruté sur le plan international	233	217	11 147
Traitement du personnel recruté sur le plan local	29		3 965
Dépenses communes de personnel	226	145	6 491
Indemnité de subsistance en mission	347	263	14 252
Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission	168	92	1 366
Frais de voyages autorisés	30		288
	-----	-----	-----
Total partiel	1 033	717	37 509
4. <u>Location et entretien de locaux</u>			
Location de locaux	84		1 200
Rénovation de locaux			21 000
Matériaux de construction			2 400
Eclairage, chauffage, énergie et eau			900
Bâtiments préfabriqués			96 470
	-----	-----	-----
Total partiel	84	0	121 970
5. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Frais de location de base			45 311
Carburant avion			3 190
	-----	-----	-----
Total partiel	0	0	48 501
b) <u>Avions</u>			
Frais de location de base			10 507
Carburant avion			3 010
	-----	-----	-----
Total partiel	0	0	13 517

Du 12/1/92 Du 1/3/92 Du 15/4/92
au 14/4/92 au 14/4/92 au 14/4/93

c) Indemnité de subsistance
 des équipages 7 939

d) Manutention au sol 360

6. Transports

Acquisition de véhicules	372		4 650
Location de véhicules			2 800
Réparations et entretien	14		5 220
Pièces détachées pour véhicule	21		
Carburants, huiles et lubrifiants	66		11 181
Assurances des véhicules	11		2 341
Matériel d'entretien			160
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	484	0	26 352

7. Communications

Matériel de transmission	977		2 403
Pièces de rechange et fournitures pour le matériel de transmission	117		445
Matériel d'essai et d'entretien	92		345
Communications par les réseaux commerciaux	195		820
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	1 381	0	4 013

8. Matériel divers

Pièces détachées et réparations			420
Mobilier de bureau	3		1 125
Matériel de bureau	14		280
Matériel informatique	35		960
Matériel pour logements			300
Matériel médical et dentaire			300
Groupes électrogènes			440
Matériel d'observation			150
Matériel défensif de campagne			560
Citernes pour l'eau et les carburants			230
Autre matériel	4		400
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	56	0	5 165

	<u>Du 12/1/92</u> <u>au 14/4/92</u>	<u>Du 1/3/92</u> <u>au 14/4/92</u>	<u>Du 15/4/92</u> <u>au 14/4/93</u>
9. <u>Fournitures et services</u>			
Services de vérification des comptes			50
Dépenses de représentation			20
Services contractuels	29		5 420
Services d'information			118
Services divers			492
Fournitures diverses	15		3 000
Uniformes et habillement	2		1 200
Munitions pour matériel défensif de campagne			1 600
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	46	0	11 900
10. <u>Fret et camionnage</u>	43		30 000
11. <u>Système intégré de gestion</u>			300
12. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	88	61	3 188
13. <u>Contributions du personnel</u>	79	76	4 241
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, lignes 1 à 13	4 821	4 587	611 268
14. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(79)	(76)	(4 241)
Total net	4 742	4 511	607 027

ANNEXE III

Prévisions de dépenses de la mission de liaison
militaire - données complémentaires

I. ELEMENTS D'APPRECIATION

1. Les prévisions de dépenses ont été établies en fonction, lorsqu'il y avait lieu, des éléments d'appréciation ci-après :

a) Indemnité de subsistance en mission

2. Le montant prévu couvre une indemnité de subsistance versée au personnel militaire et au personnel civil international, au taux de 205 dollars par personne et par jour pendant la période allant du 12 au 31 janvier 1992. Ce montant représente la moyenne des taux de l'indemnité journalière de subsistance appliqués en Yougoslavie. Depuis le 1er février 1992, l'indemnité de subsistance en mission est de 181 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 150 dollars par jour par la suite. Cesont ces derniers taux qui ont été utilisés pour calculer les prévisions de dépenses pour la période suivant le 1er février 1992.

b) Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission et retour

3. Les frais de voyage des officiers de liaison prêtés par l'ONUST, la MONUIK et l'UNAVEM II, qui se rendront dans la zone de la mission en empruntant des lignes commerciales, ont été calculés sur la base d'une moyenne de 2 300 dollars par officier pour un voyage aller (4 600 dollars aller et retour en cas de relève). Les frais de voyage du personnel civil international se rendant dans la zone de la mission en utilisant des lignes commerciales ont été calculés sur la base d'un aller simple estimé en moyenne à 3 500 dollars (7 000 dollars aller et retour en cas de relève).

c) Personnel civil

4. Les prévisions de dépenses correspondent à 14 fonctionnaires internationaux et quatre fonctionnaires locaux entre le 12 janvier et le 11 février 1992 et 26 internationaux et 10 locaux entre le 12 février et le 14 avril 1992. Ce personnel civil est censé fournir un appui technique et administratif aux officiers de liaison. Le montant des traitements et dépenses communes de personnel du personnel international est calculé net des contributions du personnel et est fondé sur les coûts standard de New York applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; les taux appliqués au personnel technique administratif sont ceux de la catégorie du service mobile. Les traitements et dépenses communes de personnel du personnel local sont également indiqués en termes nets. Les détails concernant les traitements et dépenses communes de personnel pour toutes les catégories de personnel sont indiqués à l'annexe VII.

d) Véhicules et matériel

5. Les dépenses relatives aux véhicules, au matériel de communication et à d'autre matériel sont calculées sur la base des coûts intégraux aux prix courants, mais une partie des véhicules, du matériel radio et d'autres éléments viennent en fait du Dépôt de l'ONU à Pise. Le coût des articles provenant de ce Dépôt sera ajusté pour tenir compte de l'amortissement.

II. DEPENSES A PREVOIR

Dollars des
Etats-Unis

1. Officiers de liaison

a) Indemnité de subsistance en mission 1 050 000

6. Ce montant doit permettre de verser une indemnité de subsistance aux taux indiqués au paragraphe 1 ci-dessus - l'ONU ne fournissant pas le logement et la nourriture - à 50 officiers de liaison pendant la période allant du 12 janvier au 11 février 1992 (305 000 dollars) et à 75 officiers du 12 février au 14 avril 1992 (745 000 dollars).

b) Frais de voyage 402 000

7. Le montant indiqué couvre le voyage aller de 75 officiers se rendant dans la zone de la mission (172 000 dollars) et le voyage aller et retour de 50 officiers (230 000 dollars) à la fin du premier mois, d'après les prix indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 75 000

8. Ce montant permet de régler d'éventuelles demandes d'indemnisation en cas de décès, de blessure ou d'invalidité survenant pendant le déploiement en Yougoslavie.

2. Personnel civil

a) Traitements du personnel international 233 000

9. Ce montant couvre les traitements de 14 personnes recrutées sur le plan international (1 administrateur et 13 agents du service mobile/des services généraux) du 12 janvier au 11 février 1992 (51 000 dollars), et de 26 personnes recrutées sur le plan international (1 administrateur et 25 agents du service mobile/des services généraux) du 12 février au 14 avril 1992 (182 000 dollars).

b) Traitements du personnel local 29 000

10. Le montant indiqué couvre les traitements de quatre personnes recrutées sur le plan local du 12 janvier au 11 février 1992 (5 000 dollars) et de 10 personnes du 12 février au 14 avril 1992 (24 000 dollars), sur la base des barèmes applicables à la zone d'affectation.

c) Dépenses communes de personnel 226 000

11. Ce montant couvre les dépenses communes de personnel relatives au personnel international (220 000 dollars) et local (6 000 dollars) telles qu'indiquées en détail à l'annexe V.

d) Indemnité de subsistance en mission 347 000

12. Ce montant doit permettre de verser une indemnité de subsistance, aux taux indiqués au paragraphe 1 ci-dessus, au personnel international ci-après : 14 personnes pendant la période du 12 janvier au 11 février 1992 (85 000 dollars) et 26 personnes du 12 février au 14 avril 1992 (252 000 dollars). Il est prévu aussi de verser une indemnité de subsistance à quatre opérateurs radio pendant deux semaines au cours du deuxième mois (10 000 dollars).

e) Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission 168 000

13. Ce montant couvre le voyage jusqu'à la zone de la mission de 14 membres du personnel international au milieu du mois de janvier (49 000 dollars) et de 12 membres du personnel international au milieu de février (42 000 dollars), ainsi que le voyage aller et retour de sept personnes recrutées sur le plan international à l'occasion de leur relève et de quatre techniciens radio temporaires (77 000 dollars), d'après les prix indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

f) Voyages autorisés 30 000

14. Ce montant couvre d'autres voyages autorisés dans la zone de la mission, à raison de 10 000 dollars par mois.

3. Locaux 84 000

15. Ce montant couvre la location de bureaux à Zagreb et Belgrade.

4. Opérations de transport

a) Achat de véhicules 372 000

16. Ce montant doit permettre d'acheter les véhicules ci-après :

<u>Type de véhicule</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Voiture légère	4	9 000	36 000
Voiture moyenne	2	10 500	21 000
Véhicule à quatre roues motrices	20	15 000	300 000
			<hr/>
Total partiel	26		357 000
Fret			15 000
			<hr/>
Total			<u>372 000</u>

b) Réparation et entretien 14 000

17. On évalue à 175 dollars par mois les frais de réparation et d'entretien de chacun des 26 véhicules.

c) Pièces détachées pour les véhicules 21 000

18. Le coût des pièces de rechange est estimé à 6 % du coût d'achat.

d) Carburant, huiles et lubrifiants 66 000

19. On évalue à 30 litres par jour pour chacun des 26 véhicules le coût du carburant, des huiles et des lubrifiants, à raison de 1 dollar le litre.

e) Assurance des véhicules 11 000

20. Le coût de l'assurance est évalué à 135 dollars par mois pour chacun des 26 véhicules.

5. Communications

a) Matériel de communication 977 000

21. Ce montant doit servir à acheter le matériel de communication indiqué ci-après. On trouvera tous les détails relatifs à ce matériel à l'annexe IX.

- i) Matériel à très haute fréquence (VHF), y compris 11 stations de répéteurs (110 000 dollars), 50 émetteurs-récepteurs mobiles et stations fixes (100 000 dollars), 60 appareils mobiles/walkies-talkies (60 000 dollars), 10 antennes pour unités VHF/HF (10 000 dollars) et 10 antennes VHF (5 000 dollars);
 - ii) Matériel de haute fréquence (HF), y compris 2 stations fixes (120 000 dollars), 20 stations mobiles/fixes (180 000 dollars) et 2 modems acoustiques (29 000 dollars);
 - iii) Autre matériel de communication, y compris 3 terminaux de satellite INMARSAT (165 000 dollars), 3 Crypto-fax (66 000 dollars), 10 télécopieurs ordinaires (20 000 dollars), 2 codeurs de téléphone (12 000 dollars), 10 téléphones mobiles (50 000 dollars), 3 unités d'alimentation non interruptibles (30 000 dollars) et batteries et chargeurs de batteries (20 000 dollars).
- b) Pièces de rechange et fournitures pour le matériel de communication 117 000

22. Les pièces détachées et fournitures, y compris pour les antennes, sont évaluées à 12 % de la valeur d'achat du matériel.

- c) Matériel d'essai et d'atelier 92 000

23. Un montant de 92 000 dollars est prévu pour le matériel d'essai et d'atelier.

- d) Communications commerciales 195 000

24. Ce montant est prévu pour les frais de communication par satellite, de location de téléphone et de taxes d'appel, ainsi que le coût des services de valise diplomatique, à raison de 65 000 dollars par mois.

6. Matériel divers

56 000

25. Le montant indiqué couvre le matériel ci-après :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Ordinateur	6	4 300	25 800
Ordinateur portable	2	3 300	6 600
Unité d'alimentation non interruptible	2	1 000	2 000
Photocopieuse (moyenne)	1	4 000	4 000
Photocopieuse (petite)	2	2 000	4 000
Machine à écrire électrique	4	800	3 200
Machine à écrire manuelle	16	200	3 200
Mobilier de bureau			3 200
Matériel divers			4 000
Coût total			56 000

7. Fournitures et servicesa) Services contractuels

29 000

26. Les services contractuels sont évalués à 29 000 dollars.

b) Uniformes et habillement

2 000

27. Ce montant couvre les uniformes et pièces d'habillement dont auront besoin les officiers de liaison.

c) Fournitures diverses

15 000

28. Cette rubrique recouvre des articles tels que fournitures médicales, fournitures de bureau, fournitures électriques et autres fournitures diverses.

8. Fret

43 000

29. Ce montant couvre le transport de matériel et de fournitures par des moyens commerciaux.

9. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

88 000

30. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel, des indemnités de subsistance en mission et des frais de voyage du personnel civil.

/...

10. Contributions du personnel

79 000

31. Les dépenses de personnel apparaissent en termes nets aux rubriques 2 a) et 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

11. Recettes provenant des contributions du personnel

(79 000)

32. Les traitements et émoluments connexes des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à retenue au titre des contributions du personnel, aux taux fixés à l'article 3.3 du Règlement du personnel. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel auxquelles il n'est pas expressément donné d'autres affectations par une résolution de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péroration des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la mission. Les montants correspondant aux contributions du personnel, qui apparaissent à la rubrique 10 ci-dessus (Contributions du personnel), ont été crédités à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel.

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses du détachement précurseur - données complémentaires

I. ELEMENTS D'APPRECIATION

1. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des éléments d'appréciation ci-après :

a) Composition du détachement précurseur

2. Le détachement précurseur de la FORPRONU sera composé des 431 militaires et civils ci-après : 15 observateurs militaires, 363 membres du contingent militaire, 19 contrôleurs de police civile et 34 civils recrutés sur le plan international. Ils resteront dans la zone de la mission pendant 45 jours environ avant le déploiement des effectifs totaux de la Force. Un groupe de 18 membres du contingent, 3 contrôleurs de police et 7 civils assisteront à une réunion d'information d'une semaine à New York avant de se rendre dans la zone de la mission. Les 403 autres iront directement en Yougoslavie.

b) Indemnité de subsistance en mission

3. Il est prévu de verser à tous les membres du détachement une indemnité de subsistance en mission qui sera de 181 dollars pendant les 30 premiers jours dans la zone de la mission et de 150 dollars par jour par la suite. Il est également prévu de verser une indemnité de 196 dollars par jour aux membres du détachement qui assisteront à la réunion d'une semaine à New York.

c) Frais de voyage jusqu'à la zone de la mission

4. Le coût du voyage de 431 militaires et civils jusqu'à la zone de la mission a été calculé sur la base du voyage sur des lignes commerciales.

d) Personnel civil

5. Le montant prévu correspond à un total de 34 civils internationaux (9 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 20 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux) pour une période allant du 1er mars au 14 avril 1992. Le montant des traitements et dépenses communes de personnel est calculé net des contributions du personnel, et est fondé sur les coûts standard de New York applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et aux agents des services généraux; les taux appliqués au personnel technique administratif sont ceux de la catégorie du Service mobile. On trouvera à l'annexe VII des détails concernant les traitements et dépenses communes de personnel pour toutes les catégories de personnel.

II. DEPENSES A PREVOIR

Dollars des
Etats-Unis

1. Observateurs militaires

a) Indemnité de subsistance en mission 115 000

6. Ce montant couvre le versement à 15 observateurs d'une indemnité de subsistance en mission aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

b) Frais de voyage 25 000

7. Le coût du voyage jusqu'à la zone de la mission a été calculé à raison de 1 700 dollars en moyenne pour le voyage aller de chacun des 15 observateurs militaires.

2. Personnel des contingents

a) Indemnité de subsistance en mission 2 794 000

8. Ce montant couvre le versement d'une indemnité de subsistance en mission à 363 membres des contingents, aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus, et comprend les paiements versés à 18 membres des contingents pendant la réunion d'information d'une semaine à New York. Pendant cette période, les gouvernements fournissant des contingents ne recevront pas le remboursement du coût des contingents.

b) Frais de voyage 620 000

9. Les frais de voyage des 363 membres des contingents ont été évalués à 620 000 dollars.

3. Contrôleurs de police civile

a) Indemnité de subsistance en mission 147 000

10. Ce montant couvre le paiement d'une indemnité de subsistance en mission à 19 contrôleurs de police, aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus, et comprend les paiements versés à trois contrôleurs pendant une réunion d'information d'une semaine à New York.

b) Frais de voyage 32 000

11. Les frais de voyage jusqu'à la zone de la mission ont été calculés à raison de 1 700 dollars en moyenne pour le voyage aller de chacun des 19 contrôleurs de police.

4. Personnel civil

a) Traitements du personnel international 217 000

12. Ce montant prévoit les traitements de 34 personnes recrutées sur le plan international entre le 1er mars et le 14 avril 1992, comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus.

b) Dépenses communes de personnel 145 000

13. Ce montant correspond aux dépenses communes de personnel relatives aux 34 membres du personnel civil international.

c) Indemnité de subsistance en mission 263 000

14. Ce montant doit permettre de verser aux 34 membres du personnel international une indemnité de subsistance en mission aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus, et comprend les paiements versés à sept fonctionnaires pendant une réunion d'information d'une semaine à New York.

d) Frais de voyage 92 000

15. Le coût du voyage jusqu'à la zone de la mission de 34 personnes empruntant des lignes commerciales a été calculé sur la base de 2 700 dollars par personne en moyenne pour le voyage aller.

5. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 61 000

16. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le présent montant correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil.

6. Contributions du personnel 76 000

17. Les dépenses de personnel apparaissent en termes nets à la rubrique 4 a) ci-dessus. Le présent montant représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

7. Recettes provenant des contributions du personnel (76 000)

18. Ce montant correspond à la rubrique 6 ci-dessus.

ANNEXE V

Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies données supplémentaires

I. ELEMENTS D'APPRECIATION

1. Les prévisions de dépenses ont été établies en fonction, lorsqu'il y avait lieu, des éléments d'appréciation ci-après :

a) Déploiement dans la zone de la mission

2. Les effectifs militaires de la FORPRONU, soit 13 240 hommes au total, doivent être déployés comme suit : 100 observateurs militaires, 12 bataillons d'infanterie (10 400 hommes tous rangs confondus) et 2 740 membres du personnel de soutien logistique et autre. Le coût estimatif des contingents a été minoré du montant de deux semaines de dépenses correspondant à la période de mise en train de l'opération.

3. Au total, 528 contrôleurs de police civile doivent être affectés à la FORPRONU. Les chiffres estimatifs établis pour une période de 12 mois ont été minorés du montant de deux semaines de dépenses correspondant à la période de mise en train de l'opération.

4. Un effectif civil de 542 personnes (61 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 60 agents du Service mobile, 149 agents des services généraux et 272 agents recrutés localement) sera nécessaire pour assurer l'appui administratif et technique requis. Un taux de vacance de postes de 5 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses de personnel et de l'indemnité de subsistance.

b) Indemnité de subsistance (missions)

5. Une indemnité de 181 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 150 dollars par la suite sera versée à chacun des observateurs militaires, contrôleurs de police civile et membres du personnel civil recrutés sur le plan international, qui devront pourvoir eux-mêmes à leurs repas et à leur logement.

c) Frais de voyage lors du déploiement, de la relève et du rapatriement

6. Pour les observateurs militaires qui seront transportés sur des lignes commerciales, les frais de voyage à prévoir au titre de l'aller et du retour dans le pays d'origine au terme des 12 mois de service, ont été estimés à 1 700 dollars par homme, dans chaque sens, y compris 100 kilos de bagages non accompagnés et l'indemnité de subsistance en voyage éventuelle.

7. Pour les bataillons d'infanterie et le personnel de soutien logistique et autre, qui seront transportés sur des vols affrétés, les frais de voyage à prévoir au titre de l'aller, de la relève après six mois, et du rapatriement au terme de la période initiale de 12 mois ont été estimés à 19 millions de dollars. Il n'est pas prévu de relève pour les ingénieurs du génie construction et les ingénieurs du déminage, dont on compte qu'ils ne resteront dans la zone de la mission que pendant quatre mois et six mois, respectivement.

8. Pour les contrôleurs de police civile, qui seront transportés par groupes, les frais de voyage à prévoir au titre de l'aller et du retour dans le pays d'origine au terme des 12 mois de service ont été estimés à 1 700 dollars en moyenne, par homme, dans chaque sens.

9. Pour le personnel civil recruté sur le plan international, les frais de voyage à prévoir au titre de l'aller et de la relève au terme des 12 mois de service ont été estimés à 2 700 dollars par personne, en moyenne, dans chaque sens.

d) Personnel civil

10. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés en montants nets des contributions du personnel, à partir des coûts standards de New York applicables à la catégorie de personnel considéré (personnel technique administratif dans le cas des agents du Service mobile), les postes visés étant au nombre de 270 : 61 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 60 pour les agents du Service mobile et 149 pour les agents des services généraux. Les traitements du personnel local (272 postes), également indiqués en termes nets, sont calculés sur la base des barèmes des traitements applicables à la zone de la mission. Les éléments d'appréciation qui ont servi à estimer les traitements et dépenses communes de personnel (toutes catégories) sont précisés à l'annexe VII.

e) Locaux

11. Le personnel auquel sera versé une indemnité de subsistance devra se loger par ses propres moyens et les contingents seront partiellement logés par le Gouvernement hôte, mais on compte qu'il reviendra à l'ONU de pourvoir au logement d'une partie du personnel militaire (jusqu'à 7 400 hommes). Bien que le Gouvernement hôte ait offert de mettre les casernes des régions dont la JNA se retire à la disposition de la FORPRONU, le bataillon de réserve sera déployé à Banja Luka, région où les forces de la JNA seront redéployées lorsqu'on les retirera des zones protégées par l'ONU. On ne prévoit donc pas que la FORPRONU puisse disposer de locaux de la JNA à Banja Luka. Qui plus est, quelque 2 400 hommes seront affectés à des points de contrôle se trouvant dans des zones protégées, où il est très improbable qu'ils puissent se loger gratuitement.

12. Il est vraisemblable que le Gouvernement hôte fournira des locaux à usage de bureaux à Belgrade, Zagreb et Sarajevo, mais on prévoit une pénurie à Banja Luka et dans les zones protégées, où il faudra donc louer des locaux ou construire en préfabriqué. La superficie de locaux à usage de bureaux nécessaire dans les zones protégées est estimée à quelque 2 100 mètres carrés et le préfabriqué paraît être la seule solution envisageable.

13. Entrepôts et autres installations de stockage seront principalement nécessaires sur les positions avancées des zones protégées et dans les centres de soutien logistique de Banja Luka et Sarajevo. Lorsqu'il en existe déjà, les installations de ce type sont rares ou déjà occupées par les forces de la JNA. On estime donc qu'il faudra aménager quelques 12 200 mètres carrés d'installations d'entreposage ou de stockage à couvert.

f) Véhicules et matériels

14. Les dépenses relatives aux véhicules et au matériel sont calculées sur la base des coûts intégraux aux prix courants.

II. DEPENSES A PREVOIR

Dollars des
Etats-Unis

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

5 554 000

i) Indemnité de subsistance (missions)

16. Il est prévu de verser à 100 observateurs une indemnité calculée aux taux indiqués au paragraphe 5.

ii) Frais de voyage

315 000

17. Le montant prévu couvre le voyage aller et retour de 85 observateurs militaires sur des lignes commerciales et le rapatriement des 15 membres du détachement avancé (voir par. 6 ci-dessus).

iii) Indemnité d'habillement

20 000

18. L'indemnité prévue est de 200 dollars par homme et par an.

b) Contingents militaires

161 987 000

i) Remboursement au taux standard du coût
des contingents

19. Il est prévu de rembourser aux gouvernements, au taux standard de 988 dollars par homme et par mois, tous rangs confondus, les soldes et indemnités de 13 140 militaires affectés à la FORPRONU (151 634 000 dollars), plus un supplément de 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes (10 % des bataillons d'infanterie et 25 % des unités de soutien logistique et autre). L'amortissement de l'habillement, du paquetage, de l'équipement et des munitions individuels que les gouvernements fournissent à leur personnel militaire doit également leur être remboursé au taux standard de 65 dollars par homme et par mois, plus 5 dollars par homme et par mois pour les armes et munitions individuels. Le montant des dépenses prévues pour 12 mois a été réduit de 4 % en considération d'une période de mise en train de deux semaines.

ii) Bien-être du personnel

3 087 000

20. Il est prévu de payer les permissions au taux journalier de 10,50 dollars pour des périodes pouvant aller jusqu'à 14 jours réparties sur 12 mois de service (1 862 000 dollars). Le financement d'autres activités entrant dans cette rubrique est également prévu (1 225 000 dollars).

iii) Rations

32 216 000

21. Le montant prévu couvre l'alimentation des membres de la mission affectés aux postes où des cantines devront être installées. Les rations seront distribuées conformément aux normes approuvées en la matière. Le taux estimatif retenu est de 7,50 dollars par personne et par jour, le total indiqué ayant été obtenu après réduction de 3,5 % au titre des absences en permission plus 4 % correspondant à la période de mise en train.

iv) Indemnité journalière des contingents

5 753 000

22. Il est prévu de verser au titre des faux-frais personnels une indemnité journalière de 1,28 dollar par homme et par jour, payable en monnaie locale. Le total indiqué a été obtenu après réduction de 4 % au titre de la période de mise en train.

v) Frais de voyage 19 000 000

23. Le montant des frais de voyage à prévoir au titre du déploiement, de la relève après six mois et du rapatriement au terme de la période initiale de 12 mois a été estimé à 19 000 000 de dollars, compte tenu de l'ordre de grandeur des dépenses qu'entraîne actuellement la relève dans le cadre d'opérations de maintien de la paix existantes, et étant entendu que les transports nécessaires seront assurés par voie d'affrètement.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité 4 000 000

24. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les indemnités qu'ils versent à leur personnel militaire, en vertu de la législation nationale ou de leurs règlements, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputables au service auprès de la FORPRONU.

ii) Matériel appartenant aux contingents 34 200 000

25. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'ONU.

2. Contrôleurs de police civile

a) Indemnité de subsistance (missions) 28 312 000

26. Il est prévu de verser l'indemnité à 528 contrôleurs de police, aux taux indiqués au paragraphe 5 ci-dessus.

b) Frais de voyage 1 763 000

27. Les frais de voyage en groupe à prévoir au titre de l'aller et du retour dans le pays d'origine au terme des 12 mois de service ont été estimés à 1 700 dollars par homme, en moyenne, dans chaque sens.

c) Indemnité d'habillement 106 000

28. Il est prévu de verser une indemnité de 200 dollars par an à chacun des contrôleurs de police.

3. Personnel civila) Traitements du personnel international 11 147 000

29. Comme on l'indique à l'annexe VII, le montant prévu couvre les traitements de 270 personnes recrutées sur le plan international (61 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 60 agents du Service mobile et 149 agents des services généraux). Les services de personnel temporaire pendant 12 mois sont inclus (69 000 dollars).

b) Traitements du personnel local 3 965 000

30. Comme on l'indique à l'annexe VII, le montant prévu couvre les traitements de 272 personnes recrutées sur le plan local, ainsi que les services de personnel temporaire (185 000 dollars).

c) Dépenses communes de personnel 6 491 000

31. Comme on l'indique à l'annexe VII, le montant prévu couvre les dépenses communes de personnel relatives au personnel international (5 653 000 dollars), au personnel local (776 000 dollars) et au personnel temporaire (62 000 dollars).

d) Indemnité de subsistance (missions) 14 252 000

32. L'indemnité doit être versée à 270 membres du personnel civil recruté sur le plan international, aux taux indiqués au paragraphe 5 ci-dessus, le total indiqué ayant été obtenu après réduction de 5 % au titre des vacances prévues.

e) Frais de voyage 1 366 000

33. Le montant des frais de voyage aller et retour sur des lignes commerciales à prévoir pour 236 personnes recrutées sur le plan international et celui des frais de voyage qu'entraînera la relève de 34 membres du détachement avancé ont été calculés sur la base des prévisions figurant au paragraphe 9 ci-dessus.

f) Frais de voyage du personnel envoyé en mission 288 000

34. Le montant prévu couvre les frais de voyage du personnel envoyé en mission, soit 24 000 dollars, en moyenne, par mois, y compris l'indemnité de subsistance en voyage.

4. Loyers et entretien des locaux

a) Loyers 1 200 000

35. Le montant prévu couvre la location de locaux à usage de bureaux, d'entrepôts et d'ateliers, soit des dépenses de 100 000 dollars par mois à engager pour les raisons indiquées aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus.

b) Rénovation de locaux 21 000 000

36. Les locaux et installations que le Gouvernement hôte mettra à la disposition de la Force dans la zone de la mission ont dans bien des cas été gravement endommagés pendant la guerre. La JNA estime que les travaux de remise en état des installations considérées pourraient coûter jusqu'à 24 millions de dollars. On ne sait pas à ce stade si les travaux en question, dont le soin sera confié pour la plus grande part à des établissements commerciaux, seront subventionnés par les autorités locales. Le montant de 21 millions de dollars prévu à ce titre doit donc permettre d'assurer la rénovation, la remise en état et l'entretien des locaux qui seront mis à la disposition de la FORPRONU.

c) Matériaux de construction 2 400 000

37. Il est prévu de faire l'acquisition des matériaux de construction nécessaires pour mener à bien les travaux de rénovation et d'installation de camps que doit entreprendre l'unité de génie construction.

d) Eclairage, chauffage, énergie et eau 900 000

38. Le montant à prévoir à ce titre, qui couvre notamment le coût du carburant pour les groupes électrogènes, est estimé à 75 000 dollars par mois.

e) Bâtiments préfabriqués 96 470 000

39. Comme on l'indique au paragraphe 11 ci-dessus, il est prévu que le logement de 7 400 hommes doit être assuré. Les installations nécessaires à cet effet consisteraient en unités d'habitation en dur pouvant être immédiatement occupées, ce qui suppose que l'alimentation en électricité et le chauffage où la climatisation y soient assurés d'emblée, que sanitaires et cuisines y aient déjà été aménagés et que le mobilier soit compris. Le coût par individu, y compris l'installation et le transport, est estimé à 12 150 dollars, l'hypothèse retenue étant que les marchés pourront être passés localement, ce qui réduirait les frais de transport (89 910 000 dollars).

40. La superficie de locaux à usage de bureaux nécessaire est estimée à 2 100 mètres carrés, chacun des modules devant pouvoir accueillir 1 à 10 personnes dans des unités en dur alimentées en électricité et dotées d'installations sanitaires, dont le coût serait de 800 dollars par mètre carré, tout compris (1 680 000 dollars).

41. La superficie d'entrepôts et d'espaces de stockage nécessaire est estimée à 12 200 mètres carrés de constructions légères (murs rideaux/armatures d'acier), dotées d'installations de stockage et de congélation, dont le coût s'élèverait à 400 dollars par mètre carré, tout compris (4 880 000 dollars).

5. Opérations aériennes

42. La région de la mission est montagneuse, et ce facteur a été pris en considération dans le calcul des besoins d'appui aérien, qui a été effectué au moyen des hypothèses de travail suivantes : a) l'évacuation à des fins médicales est lente par la route; b) la visibilité étant plus limitée qu'en terrain plat, le besoin d'hélicoptères d'observation légers est plus grand; et c) les forces de réserve devront se déplacer par avion ou hélicoptère.

43. Les 30 appareils de la FORPRONU seraient répartis comme suit : a) deux hélicoptères légers et deux avions de transport de passagers au quartier général; b) cinq hélicoptères légers dans chacun des quatre secteurs, soit 20 hélicoptères au total; c) deux avions-cargos moyens à Banja Luka; et d) quatre hélicoptères moyens qui seraient utilisés pour ravitailler les secteurs.

a) Hélicoptères

i) Frais de location

45 311 000

44. Vingt-deux hélicoptères utilitaires et quatre hélicoptères à capacité d'emport moyenne seront nécessaires. Les premiers voleraient 60 heures par mois, soit un tarif mensuel de 125 000 dollars par hélicoptère par mois (33 millions de dollars); chaque hélicoptère moyen volerait 60 heures par mois moyennant un tarif mensuel de 270 800 dollars par hélicoptère (total 12 998 000 dollars). Ces frais mensuels de location comprennent les frais de positionnement, de peinture et de dépositionnement, soit pour la période de 12 mois, 45 998 000 dollars. Le montant indiqué à cette rubrique tient compte d'un abattement pour le retard de deux semaines dans le déploiement de 11 hélicoptères militaires (687 000 dollars).

ii) Carburant d'aviation

3 190 000

45. La consommation horaire de chacun des 22 hélicoptères utilitaires est de 100 gallons (380 litres) de carburant, à raison de 1,50 dollar par gallon, soit au total 2 376 000 dollars; celle des hélicoptères moyens est de 200 gallons (760 litres), à raison de 1,50 dollar par gallon, soit au total 864 000 dollars. Le montant prévu à cette rubrique comprend un abattement pour le retard de deux semaines dans le déploiement de 11 hélicoptères utilitaires (50 000 dollars).

b) Avions

i) Frais de location

10 507 000

46. La location de deux avions légers de transport de passagers, à raison de 167 000 dollars par mois par appareil, se monterait à 4 008 000 dollars, et celle de deux avions-cargos moyens, au prix de 278 800 dollars par mois, se monterait à 6 499 000 dollars. Ces frais de location mensuels comprennent les dépenses de positionnement, de peinture et de dépositionnement, et se montent au total à 10 507 000 dollars pour les 12 mois.

ii) Carburant d'aviation

3 010 000

47. Ce montant est calculé sur la base de 1,50 dollar le gallon et une consommation horaire de 100 gallons (360 litres) par avion de transport de passagers (130 000 dollars) et de 800 gallons (3 040 litres) par avion-cargo (2 880 000 dollars), soit au total 3 010 000 dollars.

iii) Indemnité de subsistance des équipages

7 939 000

48. Ce montant couvre le paiement d'une indemnité de subsistance, aux taux indiqués au paragraphe 5 ci-dessus, à 150 membres des équipages. Il comprend aussi un abattement de 75 000 dollars pour le retard de deux semaines apporté au déploiement de 11 appareils utilitaires.

iv) Manutention au sol

360 000

49. Son coût est estimé à 30 000 dollars par mois.

6. Transportsa) Achat de véhicules

4 650 000

50. Le parc de la FORPRONUC sera de 360 véhicules; il faudra pour cela acheter les 334 véhicules supplémentaires ci-après :

<u>Description</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Voitures (petites)	76	8 000	608 000
Voitures (moyennes)	16	10 500	168 000
Voitures (grosses)	2	14 000	28 000
Véhicules à quatre roues motrices	180	15 000	2 700 000
Minicars	25	12 000	300 000
Camionnettes, deux sièges	20	9 000	180 000
Remorques utilitaires	15	4 000	60 000
Total partiel			4 044 000
Fret (15 %)			606 000
Total	134		4 650 000

b) Location de véhicules

2 800 000

51. On estime qu'il faudra louer 250 véhicules pendant les trois premiers mois à raison de 125 dollars par véhicule par jour.

c) Réparation et entretien

5 220 000

52. Ce montant correspond à l'achat d'un stock initial de pièces de rechange, à des travaux réguliers d'entretien et à des réparations en cas d'accident pour l'ensemble du parc automobile, y compris les 1 100 véhicules des contingents. On part de l'hypothèse que certains travaux d'entretien des véhicules seront effectués sous contrat. La prévision de coût se fonde sur un coût mensuel moyen de 300 dollars par véhicule.

d) Carburant, huiles et lubrifiants

11 181 000

53. Ce montant est calculé à partir des besoins correspondant à 1 445 véhicules, dont 345 véhicules appartenant à l'ONU et 1 100 véhicules aux contingents, à raison d'un coût moyen de 21,20 dollars par véhicule par jour pour l'ensemble du parc.

f) Assurance des véhicules

2 341 000

54. Le coût de l'assurance responsabilité civile est évalué à 135 dollars par véhicule par an, aussi bien pour les véhicules de l'ONU que ceux des contingents.

g) Matériel d'atelier 160 000

55. Ce montant correspond au matériel minimum et aux outils (articles jetables exclus).

7. Communications

a) Matériel de communication 2 403 000

56. Ce montant correspond au matériel de communication supplémentaire nécessaire pour 12 mois. On trouvera à l'annexe IX un complément d'informations sur le matériel de communication pour cette période, ainsi que sur le matériel acheté précédemment pour les officiers de liaison.

b) Pièces de rechange et fournitures pour les communications 445 000

57. Les besoins sont estimés à 445 000 dollars.

c) Matériel d'atelier et appareillage d'essai 345 000

58. Le montant prévu correspond à six analyseurs de transmissions (120 000 dollars), un analyseur de spectre (25 000 dollars), divers appareillages d'essai (150 000 dollars) et du matériel d'atelier (50 000 dollars) pour les installations de réparation qui seront mises en place dans cinq localités.

d) Communications commerciales 820 000

59. Cette rubrique correspond aux taxes d'utilisation de neuf terminaux INMARSAT, au coût moyen de 3 000 dollars par mois (324 000 dollars), aux taxes téléphoniques pour une centaine de lignes installées (300 dollars par mois par ligne, soit 360 000 dollars), aux frais de télécopie, estimés à 6 300 dollars par mois (76 000 dollars), aux taxes télex et frais de valise diplomatique, estimés à 5 000 dollars par mois (60 000 dollars).

8. Matériel divers

a) Pièces de rechange et réparations 420 000

60. Le coût des pièces de rechange pour les réparations et l'entretien de l'équipement ci-après est estimé à 420 000 dollars.

b) Mobilier de bureau 1 125 000

61. On prévoit l'installation de postes de travail (administration/travail de bureau) pour 750 personnes au minimum au coût unitaire moyen de 1 500 dollars.

- c) Matériel de bureau 280 000
62. Ce montant couvre l'achat de 40 photocopieuses portatives (100 000 dollars), de 30 photocopieuses de taille moyenne (120 000 dollars) et de quatre photocopieuses lourdes (60 000 dollars).
- d) Matériel informatique 960 000
63. Ce montant couvre l'achat du matériel informatique suivant : 5 serveurs de fichiers (150 000 dollars), 185 ordinateurs de bureau (462 500 dollars), 25 ordinateurs portatifs (105 000 dollars) et 245 imprimantes (242 500 dollars) de divers modèles.
- e) Equipement de logements 300 000
64. Ce montant permettra de compléter l'équipement des contingents d'installer un mess au quartier général de la Force et dans ses subdivisions et d'acheter de l'équipement pour le logement des observateurs militaires et des contrôleurs de police, a x postes de contrôle et d'observation situés en dehors de leur lieu d'affectation.
- f) Matériel médical et dentaire 300 000
65. L'unité médicale devrait arriver sur place pleinement équipée, mais il sera peut-être nécessaire de compléter le matériel des contingents et d'établir des dispensaires et des postes de secours dans les zones avancées.
- g) Groupes électrogènes 440 000
66. Il faudra prévoir un nombre limité de groupes électrogènes de secours pour les installations de transmissions du quartier général de la Force et de ses subdivisions, ainsi que pour certaines positions avancées. Le montant indiqué couvre six groupes électrogènes de 100 kVA (135 000 dollars), 10 génératrices de 36 kVA (130 000 dollars) et 30 génératrices de 5 kVA (135 000 dollars). Le fret est estimé à 10 % du coût d'achat (40 000 dollars).
- h) Matériel d'observation 150 000
67. Il est prévu d'acheter un petit nombre de dispositifs d'observation nocturne pour compléter le matériel des contingents.
- i) Matériel de défense 560 000
68. Ce montant correspond à 24 détecteurs électroniques de mines (72 000 dollars) et 75 tourelles d'observation (488 000 dollars).

j) Citernes à carburant et citernes à eau 230 000

69. Il faut prévoir des citernes à carburant pour les positions avancées et pour le ravitaillement des avions aux pistes d'atterrissage en dehors des aéroports. Il faut prévoir également des citernes à eau pour toutes les positions avancées dans les zones protégées.

k) Autre équipement 400 000

70. Ce montant est prévu pour l'achat de divers matériels non mentionnés ailleurs, tels que matériel de lutte contre l'incendie, ventilateurs, radiateurs électriques, outillage d'entretien, rayonnages industriels, etc.

9. Fournitures et services

a) Services de vérification des comptes 50 000

71. Des services de vérification interne et externe des comptes sont prévus.

b) Frais de représentation 20 000

72. Ce montant correspond à des frais limités de représentation, pour des réceptions données dans l'intérêt de la mission à des personnalités locales, en signe de bonne volonté.

c) Services contractuels 5 420 000

73. De nombreux services, qui seraient normalement assurés par le personnel civil d'appui d'une mission, le seront, dans la présente opération, par des contrats commerciaux. Cela tient au fait que des effectifs relativement limités ont été prévus au titre de l'appui technique. Selon les prévisions préliminaires, les services suivants seraient obtenus par contrat : blanchisserie, nettoyage à sec, travaux de couture, coupe de cheveux pour le personnel des contingents, estimés à 0,50 dollar par jour et par personne (2 400 000 dollars), aide contractuelle pour l'installation des moyens de communication et pour le service du matériel de télécommunication dans le secteur civil (600 000 dollars), nettoyage des locaux du quartier général de la Force, des bureaux de liaison, des quartiers généraux de secteurs, des bases logistiques et des 12 quartiers généraux des bataillons (240 000 dollars), services de sécurité pour les bureaux de liaison et les quartiers généraux de secteurs (120 000 dollars), ramassage des ordures et vidange des fosses septiques pour tous les contingents militaires (250 000 dollars), location de chambres froides (150 000 dollars), distribution commerciale des rations et du combustible pour les éléments militaires (960 000 dollars), réparation et entretien technique de divers matériels (180 000 dollars), services de traduction et d'interprétation (270 000 dollars) et divers autres services contractuels (250 000 dollars).

d) Services d'information et fournitures 118 000

74. Ce montant couvre les fournitures et services liés à la production de vidéos et de photos relatives aux activités de la mission, ainsi que de la documentation destinée à la presse et divers matériaux d'information.

e) Services divers 492 000

75. Ce montant correspond à des services juridiques, des commissions bancaires, aux frais de port du courrier des militaires (contingents) ainsi qu'une provision en cas de demandes d'indemnités et de règlements

f) Uniformes et habillement 1 200 000

76. Ce montant est prévu pour l'achat d'articles d'uniforme, tels que bérets bleus, casques bleus, foulards et autres, drapeaux et autocollants des Nations Unies, gilets de protection, combinaisons de mécanicien, tenues de cuisinier et de marmiton et combinaisons de pompier.

g) Matériel de défense 1 600 000

77. Cette rubrique correspond aux éléments suivants : fer barbelé et fer à boudin, poteaux de clôture, sacs de sable, gabions, matériel de déminage des positions défendues, projecteurs et phares au périmètre des camps et divers autres équipements des postes d'observation et de contrôle dans les zones protégées.

h) Fournitures diverses 3 000 000

78. Cette rubrique comprend les fournitures de papeterie et de bureau, les fournitures médicales et dentaires, le matériel d'assainissement et de nettoyage, les services médicaux et les visites médicales, les magasins d'intendance et magasins généraux, le pétrole lampant et le butagaz pour la cuisine et le chauffage, à raison de 250 000 dollars par mois.

10. Fret et camionnage 30 000 000

79. Un montant de 27 millions de dollars est prévu pour le déploiement et le rapatriement du matériel des contingents, y compris des véhicules, équipements et autres fournitures, et un montant de 3 millions de dollars pour les frais d'expédition et d'enlèvement non mentionnés ailleurs.

11. Système intégré de gestion 300 000

80. Cette rubrique correspond à la part de la FORPRONU dans le coût total du système intégré de gestion.

12. Compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix 3 188 000

81. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement des fonctionnaires civils.

13. Contributions du personnel 4 241 000

82. Les dépenses du personnel apparaissent en termes nets aux rubriques 3 a) et b). Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

14. Recettes provenant des contributions
du personnel (4 241 000)

83. Ce montant correspond au montant indiqué à la rubrique 13 ci-dessus.

ANNEXE VI

Tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil

	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3/1	Total partiel	Agents des services généraux (1re classe)	Agents des services généraux (autres classes)	Agents du Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan local	Total
<u>Bureau du commandant de la Force</u>	1						1	1	1		2		3
<u>Division des affaires civiles</u>													
a) Personnel du Siège		1	1	5	3	2	12	1	11		12	12	36
b) Bureaux de liaison (2)				2			2		4		4	6	12
c) Bureaux de secteur (4 zones protégées par les Nations Unies)			4	4	12	4	24	4	20		24	8	56
<u>Division de l'administration</u>													
a) Bureau du Directeur		1			1	1	3		3		3	2	8
b) Service administratif													
1) Chef du Service			1				1		2		2	2	5
2) Finances				1	1	1	3		16		16	6	25
3) Achats				1	1	1	3		12	1	13	20	36
4) Personnel				1	1	1	3		10		10	6	19
5) Services généraux				1	1		2		27	3	30	32	64
6) Appui aux activités de TEI					1	1	2		5		5	6	13
c) Service d'appui													
1) Chef du Service			1				1		2		2		3
2) Transports									1	25	26	50	76
3) Service d'approvisionnement									2	2	4	2	6
4) Gestion des bâtiments				1	1	1	3		8		8	30	41
5) Sécurité et sûreté				1			1		1	4	5	4	10
6) Communications									1	25	26	30	56
d) Personnel d'appui													
1) Police civile									7		7	6	13
2) Quartier général des forces militaires									10		10	50	60
Total	1	2	7	17	22	12	61	6	143	60	209	272	542

ANNEXE VII

Dépenses de personnel civil et dépenses connexes à prévoir pour la
Force de protection des Nations Unies

Classe	Nombre de personnes	Nombre de mois de travail	Coûts standard annuels			Coût total estimatif		
			Traite-ments	Dépenses communes de personnel	Contri-butions du personnel	Traite-ments	Dépenses communes de personnel	Contri-butions du personnel
I. Officiers militaires de liaison (12 janvier au 14 avril 1992)								
D-1	1	3,0	87,5	33,3	33,6	21,9	8,3	8,4
Agents du Service mobile	25	63,0	40,2	40,5	13,0	211,1	211,7	68,3
Total partie I	26	66,0				233,0	220,0	76,7
Agents recrutés sur le plan local	10	24,0	14,6	3,0	1,4	29,2	6,0	2,8
Total I	36	90,0				262,2	226,0	79,5
II. Détachement précurseur (1er mars 1992 au 14 avril 1992)								
D-2	1	1,5	93,5	36,2	37,0	11,7	4,5	4,6
D-1	5	7,5	87,5	33,3	33,6	54,7	20,8	21,0
P-5	3	4,5	80,1	30,5	29,3	30,0	11,4	11,0
Agents du Service mobile	20	30,0	40,2	40,5	13,0	100,5	101,3	32,5
Agents des services généraux	5	7,5	31,6	12,0	11,1	19,8	7,5	6,9
Total II	34	51,0				216,7	145,5	76,0

Classe	Nombre de personnes	Nombre de mois de travail	Coûts standard annuels			Coût total estimatif		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
III. Coût estimatif pour la période de 12 mois (15 avril 1992 au 14 avril 1993)								
SSG	1	12,0	107,6	43,9	45,4	107,6	43,9	45,4
D-2	2	24,0	93,5	36,2	37,0	187,0	72,4	74,0
D-1	7	84,0	87,5	33,3	33,6	612,5	233,1	235,2
P-5	17	204,0	80,1	30,5	29,3	1 361,7	518,5	498,1
P-4	22	264,0	68,9	26,2	23,2	1 515,8	576,4	510,4
P-3	12	144,0	57,5	21,9	17,1	691,2	262,8	205,2
Agents du Service mobile	60	720,0	40,2	40,5	13,0	2 412,0	2 430,0	780,0
Agents des services généraux (1re classe)	6	72,0	42,5	16,2	17,2	255,0	97,2	103,2
Agents des services généraux (autres classes)	143	1 716,0	31,6	12,0	11,1	4 518,8	1 716,0	1 587,3
Total partiel	270	3 240,0				11 661,6	5 950,3	4 038,8
Coefficient pour vacances de postes (5 %)						(583,1)	(297,5)	(201,9)
Personnel temporaire						68,9	26,2	23,2
Total partiel	270	3 240,0				11 147,4	5 679,0	3 860,1
Personnel recruté sur le plan local	272	3 264,0	14,6	3,0	1,4	3 971,2	816,0	380,8
Coefficient pour vacances de postes (5 %)						(198,5)	(40,8)	(19,0)
Personnel temporaire						185,0	36,0	19,0
Total partiel	272	3 264,0				3 957,7	811,2	380,8
Total III	542	6 504,0				15 105,1	6 490,2	4 240,9
Total général	612	6 645,0				15 584,0	6 861,7	4 396,4

/...

ANNEXE VIII

FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

Dotation en véhicules proposée
(Véhicules à usage civil seulement)

	voiture lourde	voiture moyenne	voiture légère	camion 4 roues motrices essence	minibus 9-10 places	camion tout terrain, cabine double	remorque	TOTAUX
Bureau du commandant								
1. de la Force	1	2	8					11
2. Quartier général des forces militaires		7	5	5	1			18
3. Personnel des services organiques		4	15	4				23
4. Observateurs militaires		1	4	40	4			49
5. Police civile		1	10	120	4			135
6. Administration civile		1	33	25	8	15	5	57
7. Service automobile	1	2	5	6	8	5	10	37
Total	2	18	80	200	25	20	15	360

Note : On présume que des autocars lourds et moyens seront loués sur place selon que de besoin.

*/ Comprend : 2 voitures moyennes, 4 voitures légères et 20 véhicules 4 roues motrices de type jeep indiqués séparément au titre des prévisions de dépenses pour les officiers militaires de liaison.

Annexe IX

Récapitulation du matériel de communication nécessaire

Description du matériel	Nombre d'unités nécessaires Bureaux de liaison/FORPRONU		Coût unitaire	Coûts correspondant		Total
				Aux bureaux de liaison	A la FORPRONU	
Terminaux de satellite	3	7	40 000	120 000	280 000	400 000
Crypto-fax	3	10	25 000	75 000	250 000	325 000
Télécopieurs ordinaires	10	6	2 000	20 000	12 000	32 000
Radiotéléimprimeurs HF	2	1	56 000	112 000	56 000	168 000
Stations de répéteurs VHF	11	25	10 000	110 000	250 000	360 000
Stations fixes VHF	-	50	2 500	-	125 000	125 000
Appareils mobiles/walkies-talkies	60	88	1 000	60 000	88 000	148 000
Antennes VHF/HF pour stations de répéteurs/stations fixes	10	121	1 000	10 000	121 000	131 000
Appareils mobiles VHF	50	38	2 000	100 000	76 000	176 000
Stations fixes HF	6	43	10 000	60 000	430 000	490 000
Appareils mobiles HF	14	55	9 000	126 000	495 000	621 000
Unités d'alimentation non interruptibles	3	5	10 000	30 000	50 000	80 000
Modems acoustiques HF	2	-	14 500	29 000	-	29 000
Codeur de téléphone	2	-	6 000	12 000	-	12 000
Téléphones mobiles	10	-	5 800	58 000	-	58 000
Divers - pylônes d'antenne, chargeurs de batterie, câble coaxiaux, connecteurs, etc.	-	-	-	55 000	170 000	225 000
Total				977 000	2 403 000	3 380 000